



Pour qui ?

Toute personne d'un GE amenée à occuper la fonction sécurité en entreprise

Prérequis

Aucun

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques notamment par des :

- Analyses de documents
- Cas concrets
- Exercices

Evaluation et satisfaction

- Evaluation des acquis des compétences par un questionnaire au cours de la formation
- Evaluation de la satisfaction de la formation et du formateur par un questionnaire à l'issue de la formation
- Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de réalisation de formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Contacts

- Pédagogique | Cyrielle BERGER
- Administratif | Céline GUIGNARD
- Référent handicap | Céline GUIGNARD

formation@crge.com
0549882557



Durée : 3.5



À distance

Adhérent : 175 €

Net de taxe par stagiaire

Non adhérent : 225 €

Net de taxe par stagiaire

Description

L'article R4121-1 du Code du Travail impose à l'employeur de transcrire par écrit une évaluation des risques au sein de son organisme.

Cette obligation porte non seulement sur la sécurité physique des collaborateurs (accidents du travail et maladies professionnelles), mais aussi mentale (burn-out, alcoolisme, charge mentale...), la mise en place d'actions correctives et/ou préventives afin de protéger les employés.

Les Groupements d'Employeurs, en tant qu'employeurs de droit de salariés intervenant dans des environnements multiples, font face à des enjeux spécifiques pour identifier les risques et articuler les responsabilités avec leurs adhérents utilisateurs. Cette formation, de premier niveau, vise à leur donner les clés pour construire leur DUERP en conformité avec les exigences réglementaires en vigueur.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

Être capable de :

- Comprendre les obligations réglementaires relatives au DUERP dans le contexte spécifique des Groupements d'Employeurs.
- Identifier les notions de danger, risque et prévention en tenant compte des particularités du travail à temps partagé.
- Comprendre la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Contribuer à la prévention des risques professionnels



Programme

Les fondamentaux du DUERP

- Cadre réglementaire et obligations du GE en matière de santé et sécurité au travail
- Définition, rôle et enjeux du DUERP
- Les spécificités du DUERP dans un contexte de travail à temps partagé dans un secteur multi-employeurs
- Les acteurs de la prévention : GE, entreprises adhérentes, salariés et services de prévention

Identifier et évaluer les risques professionnels

- Les notions de danger, risque et dommage
- Les principales familles de risques professionnels
- Les risques spécifiques liés au temps partagé
- Les principes généraux de prévention

Découvrir la démarche d'évaluation des risques

- Les étapes de l'évaluation des risques professionnels
- L'identification et la hiérarchisation des risques
- L'articulation entre le DUERP du GE et celui des entreprises adhérentes
- Exemple de structure d'un DUERP

Mise en pratique

- Atelier participatif d'identification des risques à partir de situations rencontrées
- Réflexion collective sur les mesures de prévention et la répartition des responsabilités entre GE et adhérents
- Quiz de validation des connaissances

Modalités d'accès

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

